

PAR COURRIEL

Québec, le 17 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 décembre 2024, le député de Pontiac inscrivait au feuillet une question demandant si le ministre reconnaissait que l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville a atteint sa fin de vie utile et qu'il faut plus que des travaux de rénovation pour répondre aux besoins de la population centricoise.

Je reconnais que les besoins de la population sont en constante augmentation et je suis particulièrement attentif aux préoccupations exprimées.

La vétusté des installations pose effectivement un défi majeur dans le cadre de la prestation des soins de santé qui ne peut être ignoré. Toutefois, il est crucial d'agir avec prudence dans un contexte budgétaire aussi complexe et délicat. La priorisation des projets devient alors indispensable pour s'assurer que les ressources disponibles soient allouées là où elles auront le plus grand impact.

Le projet du nouvel hôpital, qui répond aux exigences fonctionnelles et techniques actuelles, mérite certainement une attention particulière dans ce processus. L'implication d'autres instances gouvernementales dans cet exercice de priorisation, notamment le Secrétariat du Conseil du trésor et la Société québécoise des infrastructures, témoigne d'une volonté collective d'optimiser les décisions en matière d'investissement public pour améliorer les services offerts à la population. Cela permettra non seulement de saisir les enjeux immédiats liés aux infrastructures mais aussi de préparer le terrain pour une amélioration durable et significative des soins de santé et de services sociaux.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-00632